Document generated on 07/11/2025 10:24 p.m.

Documentation et bibliothèques

Thésaurus : Personne handicapée, outil de coordination des services documentaires spécialisés

Thésaurus : Personne handicapée, management device for specialised documentation services

Thésaurus : Personne handicapée, obra de coordinación de los servicios documentales especializados

Sophie Janik

Volume 33, Number 1, January–March 1987

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1052593ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1052593ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Janik, S. (1987). Thésaurus : Personne handicapée, outil de coordination des services documentaires spécialisés. *Documentation et bibliothèques*, *33*(1), 11–17. https://doi.org/10.7202/1052593ar

Article abstract

This article introduces the document Thésaurus: Personne handicapée published by the Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). The 3 697 French-language descriptors and their English counterparts are presented in 95 arrow displays and, along with approximately 2 000 non-descriptors, clarify the specialised vocabulary used for the handicapped and exceptional children.

The Thésaurus outlines the terminology corresponding to a new outlook on the situation of the handicapped and is the result of several years of work to which the OPHQ significantly contributed. It draws some of its concepts from the World Health Organisation's classification of impairments, disabilities, and handicaps.

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Thésaurus: Personne handicapée, outil de coordination des services documentaires spécialisés

Sophie Janik*
Office des personnes handicapées du Québec Drummondville

Ce texte vise à présenter le Thésaurus: Personne handicapée qui vient d'être publié par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Ses 3 697 descripteurs avec leurs équivalents en anglais répartis en 95 schémas fléchés et environ 2 000 non-descripteurs précisent le langage spécialisé concernant les personnes handicapées et l'enfance en difficulté.

Le Thésaurus propose une terminologie qui correspond à la nouvelle conception de la situation des personnes handicapées, fruit d'une réflexion à laquelle a largement contribué l'OPHQ ces dernières années. Il se base également sur la classification de l'Organisation mondiale de la santé concernant les déficiences, incapacités et handicaps.

Thésaurus: Personne handicapée, ***management device for specialised documentation services***

This article introduces the document Thésaurus: Personne handicapée published by the Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). The 3 697 French-language descriptors and their English counterparts are presented in 95 arrow displays and, along with approximately 2 000 non-descriptors, clarify the specialised vocabulary used for the handicapped and exceptional children.

The Thésaurus outlines the terminology corresponding to a new outlook on the situation of the handicapped and is the result of several years of work to which the OPHQ significantly contributed. It draws some of its concepts from the World Health Organisation's classification of impairments, disabilities, and handicaps.

Thésaurus: Personne handicapée, ***obra de coordinación de los servicios documentales especializados***

Este texto se propone presentar el Thésaurus: Personne handicapée que acaba de publicar el Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Sus 3 697 descriptores con sus equivalentes en inglés repartidos en 95 esquemas y alrededor de 2 000 non-descriptores presican el lenquaie especializado referente a los adultos minusválidos y los minos impedidos.

El tesauro propone una terminología que corresponde a una nueva concepción de la situación de los minusválidos, fruto de una reflexión a la cuel ha contribuido ampliamente el OPHQ durante estos últimos anos. Se basa iqualmente en la classificación de la Orgganización Mundial de la Salud con respecto a les dificiencias, incapacidades y handicaps.

La publication du *Thésaurus: Personne handicapée*[1] est une initiative de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Il s'agit d'un document de référence fondamental en documentation qui précise le langage spécialisé sur les personnes handicapées et l'enfance en difficulté. C'est une mise à jour remaniée et considérablement élargie du *Thésaurus: Personne handicapée*[2] publié dans notre milieu en 1979.

Le *Thésaurus: Personne handicapée* contient 3 697 descripteurs avec leurs équivalents en anglais et 1 963 non-descripteurs. Les descripteurs sont répartis en 95 schémas fléchés. 3 150 liens associatifs entre les descripteurs appartenant à des schémas différents ont été signalés. L'index anglais-français ainsi que l'accès par l'index permuté sont également disponibles.

Le thésaurus propose une terminologie qui correspond à la nouvelle conception de la situation des personnes handicapées, fruit d'une réflexion à laquelle a largement contribué l'OPHQ ces dernières années, surtout par la publication

* L'auteur est documentaliste à l'Office des personnes handicapées du Québec, à Drummondville.

1. Sophie Janik et al., *Thésaurus: Personne handicapée*, Québec, ministère des Communications, 1986, 429 p.

2. Pierrette, Dubuc et al., *Thésaurus: Enfance inadaptée*, Québec, Editeur officiel, 1979, 340 p.

de *À part... égale*[3]. Il s'agit d'une proposition de politique d'ensemble de prévention de la déficience, et d'intégration sociale des personnes handicapées. Le thésaurus se base également sur la classification de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant les déficiences, incapacités et handicaps[4].

La décision d'intégrer dans le thésaurus les termes faisant partie de ladite classification a été fort importante car elle a modifié considérablement le projet en cours. L'équipe avait jusque-là travaillé dans la perspective d'un thésaurus a posteriori, c'es-à-dire d'un thésaurus incluant majoritairement des termes déjà utilisés lors d'activités d'indexation.

Or, en se basant sur la classification de l'OMS, la construction du thésaurus se situait dorénavant dans la lignée du thésaurus a priori et prenait désormais une valeur normative. Il s'ensuit que les sources du présent thésaurus appartiennent davantage aux écrits d'orientation philosophique, à l'expression des besoins du milieu, à une littérature politique d'intégration sociale des personnes handicapées. Il reflète et tend à soutenir un important changement des mentalités amorcé tant au niveau national qu'international. Il faut également souligner le caractère social et non médical du thésaurus.

Avant d'aborder les aspects techniques du thésaurus, il est important, compte tenu de la spécificité de sa terminologie, de bien comprendre le processus d'apparition du handicap. Le paragraphe qui suit définit les concepts de base et explique en détail ce processus[5].

Comment une personne devient handicapée

IL thésaurus propose, entre autres, une refonte du vocabulaire utilisé pour désigner les personnes handicapées qui accompagne nécessairement l'évolution de leur place dans notre société. La confusion règne encore dans les définitions. Chaque organisme, chaque réseau de services, chaque profession possède sa terminologie selon l'approche qui lui est propre. Pour harmoniser la terminologie il faut, avant tout, comprendre comment apparaît le handicap. Dans son effort pour cerner le processus, l'OPHQ prend comme point de départ la classification des déficiences, incapacités et handicaps proposée par l'Organisation mondiale de la santé. Cette dernière élabore une approche qui tient compte de quatre éléments distincts mais reliés entre eux: la manadie (causes), la déficience, l'incapacité et le handicap.

Les causes

Se basant sur les propositions de la politique d'ensemble *À part... égale*, il est préférable de parler des causes plutôt que des maladies puisqu'il s'agit d'un concept plus large et plus significatif.

Les causes pertinentes à la problématique du handicap sont celles qui provoquent une déficience. Elles peuvent être congénitales: la présence d'un chromosome supplémentaire provoque par exemple le retard mental; pathologiques: la cataracte peut déclenche la déficience visuelle; traumatiques: suite à un accident d'automobile, une personne est amputée d'un bras, elle perd un membre (déficience).

On voit clairement que l'identification des personnes handicapées à des personnes malades est fausse, mais la maladie peut avoir été à l'origine de leur situation. Ce qui compte c'est d'en comprendre les conséquences sur les activités de la personne.

La déficience

Une déficience est une perte, une malformation ou une anomalie d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique, physiologique ou anatomique. Elle est le résultat d'un

3. Québec (Prov.), Office des personnes handicapées du Québec, *À part... égale. L'intégration sociale des personnes handicapées: un défi pour tous*, Québec, ministère des Communications, 1984, 350 p.

Signalons également *L'intégration de la personne handicapée; État de la situation*. Document de réflexion déposé par le Secrétariat permanent des conférences soci-économiques du Québec à la sonférence pour l'intégration de la personne handicapée, tenue à Montréal, les 7, 8 et 9 décembre 1981, Quéebc, 1981, 156 p.

4. Organisation mondiale de la santé, *Classification internationale des handicaps: déficiences, incapacités et désavantages*, Paris, Institut national de la santé et de la recherche médicale, 1984, 170 p.

5. Les paragraphes qui suivent sont une version remaniée et très abrégée de l'introduction et du Manuel d'usage du *Thésaurus: Personne handicapée...*, p. 1-17

état pathologique objectif, observable, mesurable et pouvant faire l'objet d'un diagnostic. Une personne peut avoir une ou plusieurs déficiences à des degrés divers de gravité. La même déficience chez plusieurs personnes peut avoir différentes causes. Par exemple la déficience auditive peut être causée par une infection, une cause génétique, une maladie, la pollution par le bruit, le vieillissement, un accident mais les conséquences sont les mêmes: pertes de l'oue.

L'incapacité

La déficience se manifeste par une limitation d'une ou plusieurs fonctions. On est alors en présence d'une incapacité qui se définit comme suit: toute réduction (résultant d'une déficience), partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme telles pour un être humain.

Le handicap

Un handicap est un désavantage social pour une personne, résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement de ses rôles sociaux (liés à l'âge, au sexe, aux facteurs socio-culturels). Le handicap est en quelque sorte la socialisation des conséquences de la déficience que la personne subit. C'est une stigmatisation de la personne qui, porteuse d'une différence, est définie comme anormale par la société et exclue d'un mode de participation autonome. Pour corriger cette violence sociale envers la différence, il faut agir non sur la personne elle-même mais sur le milieu, sur l'organisation des ressources, sur les conditions de l'intégration sociale. Il faut enlever les barrières sociales qui empêchent l'épanouissement et l'autonomie de la personne. Il faut supprimer ou du moins minimiser les facteurs collectifs d'apparition du handicap.

Ce n'est que dans cette optique et à ce prix qu'on peut parler de changement des conditions sociales, culturelles et linguistiques des personnes handicapées au sein de notre société.

Et voici un exemple pour illustrer le processus d'apparition du handicap: la maladie de l'appareil circulatoire (cause) peut provoquer une déficience de la fonction cardiorespiratoire. La capacité fonctionnelle de la personne peut en être réduite (incapacités concernant la locomotion ou celles concernant la dépendance et la résistance liées à l'environnement physique). Ces incapacités ne deviendront un handicap que si elles la désavantagent. Si la personne habite un immeuble sans ascenseur, elle sera handicapée. Et si elle travaille dans la construction, elle sera plus handicapée que si elle était un agent de bureau.

Ces distinctions entre causes, déficiences, incapacités et handicaps permettent de mieux comprendre comment une personne devient handicapée.

Rappelons que selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, une personne handicapée désigne «toute personne limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier à son handicap». Cette définition postule que la déficience physique ou mentale doit être significative et persistante. Ceci veut dire que la loi ne concerne pas les personnes qui auraient des déficiences temporaires ou non significatives.

L'évolution du vocabulaire concernant les personnes handicapées

Il n'y a pas encore si longtemps, les termes comme infirme, fou, débile, aliéné, invalide, malade, anormal faisaient partie de l'usage courant. Depuis quelques années, on assiste à une remise en question de ce vocabulaire. Le mot handicapé s'est imposé car il contient l'idée d'un désavantage et de l'importance des barrières sociales. Ce mot semblait être réservé à des personnes ayant une déficience physique uniquement alors que toutes les autres étaient regroupées sous le vocable de déficient qui avait une connotation fortement péjorative.

L'introduction de l'expression personne handicapée marque une nouvelle étape dans la transformation des mentalités: on reconnaît qu'être handicapé n'est qu'une caractéristique parmi d'autres d'une personne. Comme cette caractéristique varie beaucoup, il est plus juste de la préciser et de dire: personne ayant une déficience visuelle au lieu de aveugle, ou personne ayant une déficience motrice au lieu de handicapé moteur. Du même coup on bannirait du vocabulaire les appellations qui évoquent la maladie (souffrant, affligé, atteint de cette terrible maladie), la pitié (cloué à un fauteuil roulant, le calvaire des handicapés) ou qui attribuent aux personnes handicapées des qualités exceptionnelles (moral extraordinaire, incroyable volonté, etc.). Placer les personnes handicapées sur un piédestal constitue une autre forme d'exclusion courante.

L'expression «personne ayant une déficience» (motrice ou visuelle ou du psychisme, etc.) traduit le mieux, à l'heure actuelle, une des caractéristiques des personnes qui font face à un handicap et il est souhaitable qu'elle se répande de plus en plus dans le langage écrit ou parlé.

Le langage documentaire, lui, n'a pas la même finalité que le langage parlé ou oral et il serait difficile de donner à ce type d'expressions le statut des descripteurs. Pour résoudre ce problème, nous proposons l'utilisation d'une convention «+» introduite par la norme AFNOR z47-103[6] qui nous permet de combiner les descripteurs. Chaque catégorie de déficiences pourra si c'est nécessaire être reliée à la mention des personnes. Exemples: «déficience physique + enfant» pour enfant ayant une déficience physique, «déficience auditive + parent» pour parent ayant une déficience auditive, «déficience visuelle + femme» pour femme ayant une déficience visuelle, etc.

Regroupement des descripteurs

L'ensemble du vocabulaire qui constitue le *Thésaurus: personne handicapée* est divisé en 95 regroupements faisant chacun l'objet d'un schéma. On trouvera à la figure 1 la liste des titres de chacun des schémas avec leur numéro respectif.

Les schémas se divisent en sept blocs dont les cinq premiers constituent le contexte de notre sujet. (figure 1)

Nous partons de la problématique propre au développement de la personnes (schémas 1 à 13), suivie de celle de la santé (schémas 14 à 21). On y trouve entre autres, les termes concernant les cuases ou conditions d'apparition des déficiences, c'est-à-dire les maladies, les traumatismes, les accidents, ainsi que le schéma sur la pprévention. Le bloc suivant intitulé diagnostic et déficience (schémas 22 à 32) porte sur le dépistage d'une déficience et propose une classification des déficiences basée sur la Classification internationale de l'OMS. Une fois la déficience diagnostiquée il faut, lorsque c'est possible, l'éliminer ou tout au moins en réduire la gravité. C'est pourquoi le quatrième bloc (schémas 33 à 40) porte sur le traitement et des interventions d'adaptation ou de réadaptation. Vien ensuite le cinquième bloc (schémas 41 à 70) qui concerne en général l'intégration sociale des personnes handicapées (handicap-intégration-société), c'est-à-dire les ressources adéquates et adaptées dans tous les domaines où un citoyen est en droit de pouvoir participer. On peut y distinguer quelques regroupements des champs. C'est ainsi que les schémas 41 à 50 portent sur le cadre social général, les schémas 51 à 54 concernent les ressources humaines, les schémas 55 à 58 développement la question de l'autonomie des personnes handicapées par rapport à leur milieu de vie et les schémas 59 à 62 posent la problématique familiale et sociale. À l'intégration scolaire et au travail correspondent respectivement les schémas 63 à 66 et 67 à 69. Le schéma sur le LOISIR (schéma 70) complète ce grand ensemble du thésaurus.

Les deux derniers blocs portent sur les formats et instruments (schémas 71 à 75) et l'éducation (schéma 76 à 95).

Le bloc éducation qui constituait une partie importante du *Thésaurus: Enfance inadaptée* a été relégué à la toute fin du *Thésaurus: Personne handicapée.* Il a subi des changements minimes et a été gardé surtout en fonction de son utilité pour l'éducation spéciale et les matériathèques qui sont des collections de matériel de rééducation.

Schémas fléchés

Étant donné que la notion de schéma fléché est sûrement bien connue dans les milieux documentaires, nous nous contentons dans le cadre de cette présentation de reproduire un schéma du thésaurus (figure 2). C'est une illustration d'un schéma fléché contenant toutes les explications nécessaires.

Une particularité est pourtant à signaler. Il s'agit des schémas 18, 19, 20, 32, 36 et 37. Dans le premier cas il nous a été impossible de trouver un terme générique pour les trois schémas concernant les maladies et le schéma sur les déficiences autres que celles qui ont déjà été énumérées. Suite à ces difficultés le noyau des schémas regroupant ces termes n'est pas un descripteur et il est décrit en minuscule et mis entre guillemets.

Quant aux schémas 36 et 37, ils renvoient tous les deux au descripteur Adaptation-réadaptation. Ces schémas regroupent un nombre trop important de termes pour apparaître dans un même schéma.

Notons aussi le caractère hautement pédagogique du thésaurus. En effet le Manuel d'usage que le thésaurus comporte ainsi que la clarté de la présentation des descripteurs obtenue grâce à l'utilisation des schémas fléchés peuvent rendre de grands services aussi bien aux spécialistes en sciences de l'information qui veulent se familiariser avec le nouveau vocabulaire qu'à ceux qui n'ont pas de formation documentaire mais utilisent le thésaurus.

6. Association française de normalisation, *Thésaurus monolingues et multilingues. Symbolisation des relations: norme expérimentale, Z47-203,* Paris, 1980, 3 p.

DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE

- 01 Maternité
- 02 Développement physique
- 03 Anatomie humaine
- 04 Perception
- 05 Organisation spatiotemporelle
- 06 Psychomotricité
- 07 Motricité fine
- 08 Développement cognitif
- 09 Langage
- 10 Processus d'apprentissage
- 11 Développement de la personnalité
- 12 Psychanalyse
- 13 Affectivité

SANTÉ

- 14 Santé
- 15 Service de la santé
- 16 Prévention
- 17 Maladie
- 18 "maladies I"
- 19 "maladies II"
- 20 "maladies III"
- 21 Troubles mentaux

DIAGNOSTIC ET DÉFICIENCE

- 22 Évaluation
- 23 Diagnostic
- 24 Déficience intellectuelle
- 25 Déficience du psychisme
- 26 Déficience du langage et de la parole
- 27 Déficience auditive
- 28 Déficience visuelle
- 29 Déficience des organes internes
- 30 Déficience motrice
- 31 Déficience esthétique
- 32 "autres déficiences"

TRAITEMENT ADAPTATION-RÉADAPTATION

- 33 Soins
- 34 Thérapeutique
- 35 Pharmacologie
- 36, 37 Adaptation-réadaptation
- 38 Aide technique
- 39 Aide à la communication
- 40 Psychothérapie

HANDICAP INTÉGRATION SOCIÉTÉ

- 41 Personne handicapée
- 42 Société
- 43 Culture
- 44 Droits
- 45 Justice
- 46 Moyen de communication
- 47 Information
- 48 Services publics
- 49 Administration
- 50 Financement

- 51 Ressources humaines
- 52 Médecine
- 53 Psychologie/psychiatrie
- 54 Sciences de la santé

- 55 Milieu physique
- 56 Transport
- 57 Milieu de vie
- 58 Ressources résidentielles

- 59 Milieu familial
- 60 Problème familial
- 61 Problème social
- 62 Services sociaux

- 63 Milieu scolaire
- 64 Système scolaire
- 65 Pédagogie
- 66 Éducation spéciale

- 67 Sécurité du revenu
- 68 Emploi
- 69 Travail

- 70 Loisir

FORMATS ET INSTRUMENTS

- 71 Recherche
- 72 Documentation
- 73 Audiovisuel
- 74 Informatique
- 75 Matériel éducatif

ÉDUCATION

- 76 Enseignement du français
- 77 Grammaire
- 78 Écriture
- 79 Lecture
- 80 Littérature
- 81 Mathématique
- 82 Opération mathématique
- 83 Mesure
- 84 Géométrie
- 85 Science
- 86 Sciences naturelles
- 87 Géographie
- 88 Histoire
- 89 Éducation musicale
- 90 Sports
- 91 Activité récréative
- 92 Bricolage
- 93 Arts plastiques
- 94 Artisanat du textile
- 95 Métier d'art

Figure 1 - Liste des 95 titres de schémas et regroupement des champs

Figure 2 - Illustration d'un schéma fléché

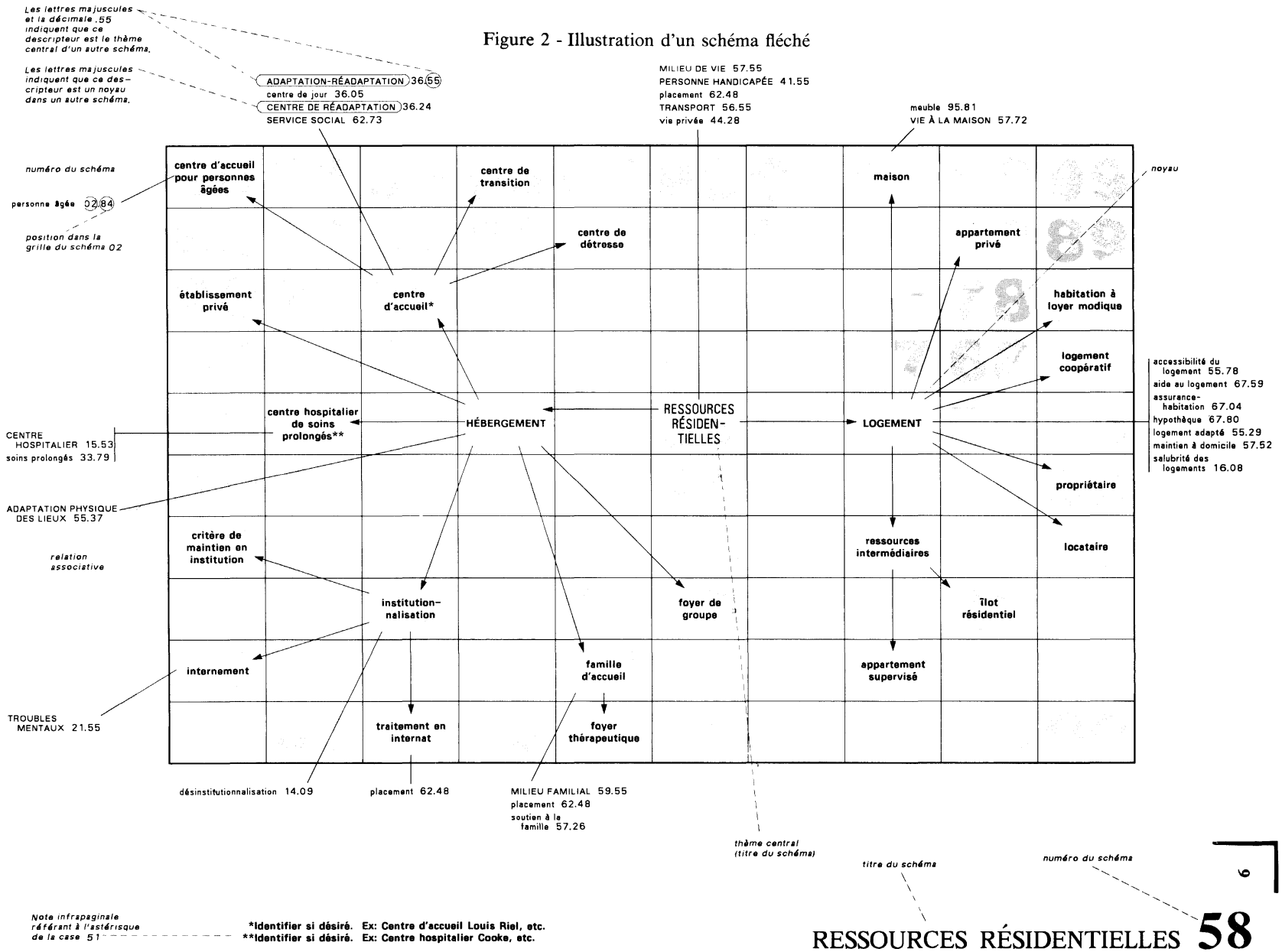

Index du thésaurus

Notons finalement que trois index sont disponibles dans le thésaurus. Il s'agit tout d'abord d'une *liste des termes d'un schéma* placée au-dessus du schéma dans le sens de la largeur des pages. Chaque schéma est précédé d'une telle liste alphabétique ou pour chaque terme français on signale non seulement son équivalent anglais mais également là où c'est le cas le ou les non-descripteurs c'est-à-dire les termes rejetés. L'index permuté regroupe les descripteurs et les non-descripteurs autant de fois qu'ils comportent d'éléments sémantiques constitutifs. Et, finalement, la dernière section du thésaurus contient un index anglais-français des 3 697 descripteurs.

Le thésaurus et le réseau d'accès à la documentation concernant les personnes handicapées

Nous croyons que dans une perspective du réseau le système commun du traitement de la documentation devrait s'appuyer sur la terminologie proposée dans le thésaurus.

Il s'agit d'un des rares sinon unique outils de ce genre qui jouera probablement le rôle du «ciment» pour notre réseau et contribuera à harmoniser la terminologie dans ce domaine. Ainsi avec le bordereau commun pour la saisie des données et l'adoption des équipements informatiques appropriés, on pourra songer à la mise en place d'une banque de données bibliographiques que tous pourraient alimenter et interroger.

La volonté de l'OPHQ de renforcer le soutien aux organismes de promotion et aux partenaires, de leur fournir les outils de travail pour qu'ils puissent poursuivre leur mission, de renforcer le rôle de coordination et de promotion pour un rattrapage et un changement social tout en respectant le rythme et les possibilités d'adaptation de tous et de chacun, constitue de toute évidence, un suivi de notre politique *À part... égale.*

Conclusion

Si je mentionne avant tout les organismes de promotion, les associations des personnes handicapées, les centres de réadaptation, etc., à titre de nos plus proches partenaires susceptibles d'adopter la terminologie proposée, ceci ne veut pas dire que le thésaurus s'adresse uniquement à eux. Nous devons continuer à poursuivre notre travail de la remise en question du langage utilisé partout où c'est possible. On peut songer entre autres à réviser des grands systèmes de classification (vedettes-matière) qui véhiculent une image négative des personnes handicapées, et ainsi de suite.

Or, cette tâche n'est ni facile ni à court terme car faire évoluer les mentalités et changer des attitudes enracinées depuis des siècles est probablement ce qu'il y a de plus long et de plus difficile à accomplir.

Toute révolution, disait Victor Hugo, devrait s'accompagner d'une réforme du dictionnaire.

À LIRE DANS LES PROCHAINES LIVRAISONS

Sophie Janik et Sylvie Laverdière, La création d'un réseau québécois d'accès à la documentation ayant trait aux personnes handicapées.